

**Procès-verbal de la réunion**  
**du conseil municipal du jeudi 11 Avril 2019**

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, salle de l'Union à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Laurent Depagne, Maire.

**Présents :**

MM. Laurent DEPAGNE, Ahmed RAHEM, Mme Anne GOZE, M. Julien DUSART,  
Mmes Corinne ANASSE ,Rachida BENNAR, Agnès LACOSTE, M. Jean-Claude SOYEZ,  
Mme Arlette DORDAIN, M. Jean-Pierre FLORENT, Mmes Anne-Marie CORBET, Habiba  
BENNOUI, Anne DUHEM, Denise LEVAN, Clorinda COSTANTINI, Edith GODIN,  
MM. Emmanuel PETELOU, Philippe PEREK, Mme Elizabeth COESTIER, M. Michael  
CARLIER.

**Avaient donné procuration :**

Monsieur Patrick HENRARD à madame Corinne ANASSE  
Monsieur José MARTINEZ à madame Anne GOZE  
Monsieur André GOSTEAU à madame Habiba BENNOUI  
Monsieur Gérard RENARD à monsieur Jean-Claude SOYEZ  
Madame Thérèse LICCIARDONE à Anne-Marie CORBET  
Monsieur David VAN CEULEBROECK à Mme Elizabeth COESTIER  
Madame Frédérique FONTAINE à madame Anne DUHEM  
Monsieur Ludwig LOTTEAU à madame Denise LEVAN

**Excusé :** Néant

**Absente :** Mme Noémie DUJARDIN

**Décédé :** Néant

**Date de convocation :** 5 Avril 2019

En préambule à la réunion Monsieur le Maire a présenté monsieur Alain Bury recruté dans le cadre d'un contrat PEC (parcours emploi compétences) en qualité d'animateur cyberbase. Monsieur Alain Bury gère l'accueil libre mais également les ateliers seniors. Un programme de cours a été élaboré avec ces derniers selon leurs souhaits. Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à ce nouvel animateur et s'est félicité de la réouverture de la cyberbase après des semaines de fermeture.

### **1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, une abstention (monsieur Philippe Perek) a désigné madame Elizabeth Coestier en qualité de secrétaire de séance.

### **2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 février 2019**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, deux non-participations au vote (madame Edith Godin et monsieur Emmanuel Pételot) a adopté le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 février 2019.

### **3) Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'arrêté suivant :

	Objet	Titulaire commande ou mission	Montant et imputation budgétaire	Entreprise non retenues
10 décembre 2018	<p><b>Avenant au marché de prestations de services d'assurance</b></p> <p>Lot 1 : assurances dommages aux biens et risques annexes pour assurer 7 tonnelles entre le 14 et le 18 décembre 2018 pour les Délires de Noël</p>	Groupama Nord Est Reims	<p>Couverture 12 800 €</p> <p>Article 616 : Primes d'assurances 68,34 €</p>	/

### **Information au conseil municipal : Journée à l'Elysée.**

A ce moment de la réunion Monsieur le Maire a souhaité relater son déjeuner à l'Elysée le vendredi 29 mars, invité par Monsieur le Président de la République au même titre que 200 élus de la Région Haut-de-France.

Pour le Valenciennois, les maires de Marly, Anzin et Denain étaient également présents. Monsieur Laurent Degallaix, maire de Valenciennes s'était fait excusé.

Monsieur le Maire a précisé qu'il n'a pas hésité à répondre à l'invitation de Monsieur Emmanuel Macron, fort de l'attitude républicaine que l'on doit avoir en cette circonstance et parce que c'était également pour lui l'opportunité de formuler auprès du chef de l'Etat, des demandes qui lui tenaient à cœur.

## **Les différents points abordés lors de cette journée:**

### **• Groupe scolaire Jules Ferry :**

Le press book réalisé par le service communication a été remis au Président de la République, l'occasion pour le Maire d'aborder les problématiques du développement durable.

Il a reçu les félicitations du chef de l'Etat pour la réalisation d'un tel groupe scolaire à forte exigence environnementale.

### **• La hausse des impôts locaux:**

d'un montant de 200 € en moyenne l'an dernier pour certains Aulnésiens résidant dans le nouvel Aulnoy et ce sans explications.

Une première intervention du maire auprès des Ministres concernés est restée sans réponse. Ce dernier s'est alors tourné vers les députés Béatrice Descamps et Fabien Roussel.

Une nouvelle demande d'explication a été sollicitée par écrit à l'occasion de cette rencontre présidentielle.

**• Loi Pinel :** Le gouvernement a redéfini, à compter du 1er Janvier 2019, le dispositif Pinel, initiative dommageable pour les communes périphériques de Valenciennes.

Aulnoy n'est donc plus une zone éligible. Monsieur le Maire a plaidé la cause d'Aulnoy pour ce dispositif de défiscalisation, moteur dans les opérations de construction de logements notamment.

### **• Inauguration du groupe scolaire Jules Ferry**

Monsieur le Maire a invité pour l'occasion le ministre de l'Education Nationale et le ministre de la transition écologique et solidaire.

### **• La surmortalité dans le Valenciennois**

Ce sujet n'a pas pu être évoqué, faute de temps. Or, cette situation est particulièrement préoccupante. Elle constitue un véritable drame sanitaire qui nécessite de sortir du silence et de l'indifférence.

En effet, le Hainaut Cambrésis détient un triste record : une surmortalité de 31%, soit 10 points de plus que les Hauts-de-France, dernière région française en la matière. En cause, les cancers et les maladies cardiovasculaires liés notamment à l'alcool, le tabac ou la mauvaise alimentation.

Autrement dit, chaque année, si la mortalité était la même qu'en France, plus de 3 000 vies seraient épargnées. C'est presque le nombre de morts tous les ans sur les routes en France.

Les indices Comparatifs de Mortalité (ICM), tant masculins que féminins, dépassent significativement le seuil régional (+21 points pour les hommes et +18 points pour les femmes).

Ces chiffres correspondent à une réalité de notre territoire qu'il ne faut pas occulter.

Aussi, aujourd'hui, il est plus que nécessaire de créer un véritable chemin de santé pour les habitants de notre territoire. Cela passe par des actions de prévention et de dépistage ciblées, ce qui devrait permettre de détecter des pathologies à un stade beaucoup moins avancé et donc avec un pronostic amélioré par rapport à la situation actuelle.

C'est la raison pour laquelle un projet de transformation du Centre Hospitalier de Valenciennes en Centre Hospitalier Régional est plus que nécessaire aujourd'hui afin de garantir son avenir et d'assurer une prise en charge rapide, personnalisée et une coordination des soins avec les équipes médicales spécialisées du territoire.

Monsieur le Maire a précisé qu'il écrirait au président de la République, ainsi qu'au Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes afin de mener de futures concertations sur ce sujet crucial qui touche de plein fouet le Valenciennois et plus largement le Hainaut-Cambrésis.

Le groupe Aulnoy Energies a souhaité connaître la position de l'Elysée sur le canal Seine Nord et Ascoval .

Sur le premier point, Monsieur le Maire a confirmé que l'engagement de l'Etat serait tenu. La situation d'Ascoval spécifiquement n'a pas été abordée mais les questions ont davantage porté sur le problème de l'emploi de manière générale. En conclusion, Monsieur le Maire a précisé que par sa présence il avait également voulu démontrer au Président de la République que le valenciennois était territoire de projets.

#### **4-1. Election d'un président pour l'examen des comptes administratifs du service extérieur des Pompes Funèbres et de la commune**

Monsieur Ahmed Rahem, premier adjoint a été élu par 25 voix pour présider les débats relatifs aux comptes administratifs 2018 du service extérieur des Pompes Funèbres et de la commune.

#### **4-2-1. Service extérieur des Pompes Funèbres - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018**

##### **(Sortie de Monsieur le Maire)**

Le conseil Municipal a examiné le compte administratif du service extérieur des Pompes Funèbres et l'a voté à l'unanimité après délibération.

Monsieur Laurent Depagne avait quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote.

Ce document se présente comme suit :

En section d'investissement : aucune opération en dépenses ou en recettes n'a été réalisée.

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 4 478 €.

#### **4-2-2. Compte de gestion de l'exercice 2018**

##### **(retour de Monsieur le Maire)**

Le document rigoureusement identique au compte administratif a été adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité, après délibération.

#### **4-3-1. Compte Administratif de la Commune - Exercice 2018 - Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2018**

Le compte administratif reprend à la fois les opérations réelles en recettes et en dépenses et les opérations d'ordre qui n'entraînent pas de mouvement de fonds.

Il s'agit du virement à la section d'investissement.

Ce document se présente comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : .....	7 314 764, 47 €
Recettes : .....	8 372 291, 34 €
Résultats 2018 : .....	1 057 526, 87 €
Solde d'exécution 2017 : .....	1 415 887, 93 €
Résultat cumulé à reporter : .....	2 473 414, 80 €

**Section d'investissement**

Dépenses : .....	4 740 645, 00 €
Recettes : .....	3 483 425, 81 €
Résultat 2018 : .....	- 1 257 219, 19 €
Solde d'exécution 2017 : .....	116 279, 27 €
Résultat cumulé : .....	- 1 140 939, 92 €

**A ajouter :  
Restes à réaliser**

Recettes d'investissement : .....	1 198 990, 31 €
-----------------------------------	-----------------

**A déduire :  
Restes à réaliser**

Dépenses d'investissement : .....	1 073 299, 04 €
Résultats global : .....	- 1 015 248, 65 €

A fin de faciliter la lisibilité du Compte Administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal a assisté à une projection vidéo sous forme de PowerPoint, expliquée et commentée par Monsieur Ahmed Rahem, adjoint aux finances.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif qui vous est présenté aujourd'hui est le document qui retrace l'ensemble des recettes constatées et des dépenses réalisées et engagées. Il permet de s'assurer que le Maire, ordonnateur, a bien respecté les décisions prises lors du vote du budget. Il s'agit donc d'un constat qui constitue en outre une aide précieuse pour la préparation du budget 2019.

De son côté, le Receveur Municipal établit le compte de gestion qui fait l'objet d'un vote distinct. Le résultat est strictement identique au compte administratif qui vous est présenté.

Le document reprend à la fois les opérations réelles en recettes et en dépenses et les opérations d'ordre qui n'entraînent pas de mouvements de fonds. Il s'agit du virement à la section d'investissement des amortissements et des travaux en régie.

### FONCTIONNEMENT

#### 1) Les dépenses

**Si l'on s'en tient aux opérations réelles**, les crédits employés charges rattachées incluses se sont élevés à :

6 049 735,51 € pour 6 982 993 € votés. (page 6) Les crédits non consommés représentent 723 099,49 €, outre les 210 158,00 € de dépenses imprévues dont 200 000 € à reconduire si possible en N+1.

**Le détail des opérations de dépenses figure pages 11,12 et 13 du document.** En pages 9 et 10 figurent les dépenses et recettes, rattachements et RAR (restes à réaliser) inclus.

**Les charges à caractère général : chapitre 011 page 8** correspondent au fonctionnement des services 1 501 972,07 € (24,83% des dépenses réelles) pour 1 840 000 € de crédits votés. (+ 55 252,72 € par rapport à 2017).

**Les charges de personnel : chapitre 012 pages 11 et 12** – 3 939 600,68 € pour 4 260 000€ de prévisions (-84 320,73 € par rapport à l'exercice précédent) représentent 65,12 % des dépenses réelles. Ce niveau de dépense est le résultat de nos efforts d'optimisation des services (-2,1% par rapport à 2017).

**Les autres charges de gestion courante – chapitre 65 page 12** – s'élèvent à 525 707,04 € pour 531 335 € de prévisions. Représentent 8,69% des dépenses réelles.

**Le chapitre 014 atténuations de produits** : Aucune dépense mandatée en 2018

**Les charges financières : chapitre 66 page 12** s'élèvent à 81 046,82 € (1,34% des dépenses réelles de fonctionnement contre 1,68 % en 2017). Ces dépenses incluent les soldes de remboursement des emprunts écoquartier.

**Les charges exceptionnelles : chapitre 67 page 12 : 1 408,90 € (0,02%)**

**2) Les recettes pages 14 et 15 du document (et 9)**

**Les recettes réelles de 2017** se sont élevées à 8 293 008,86 € pour 7 147 640,00 €, ce qui s'explique notamment par une augmentation du chapitre 013, de la taxe additionnelle aux droits de mutation, de la régularisation de recettes du Département pour l'utilisation des salles de sports par les collégiens, des recettes liées aux services aux usagers (culture, sport, loisirs) supérieures aux prévisions.

**Dans le détail :**

**Le chapitre 013 page 14 : atténuations de charges : 213 984,82 € (2,58% des recettes réelles) +66 383,74 € par rapport à 2017.** Ces variations d'un exercice sur l'autre restent aléatoires compte-tenu de la nature de la recette.

**Le chapitre 70 page 14 : produit des services : 234 647,05 € soit 2,83 % des recettes réelles de fonctionnement (+7 119,08 € et +3,13 % par rapport à 2017).**

**Le chapitre 73 page 14 : impôts et taxes : 3 770 205,26 € contre 3 653 058,44 € en 2017 +117 146,82 € (+3,21%)** cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation de la taxe sur les droits de mutations. Ce chapitre représente 45,46% des recettes réelles de fonctionnement.

**Le chapitre 74 page 14 – dotations, subventions et participations : 3 122 603,82 € (37,65 % des recettes réelles)** en baisse de 13 065,07 € soit -0,42%. Principales différences : Baisse de la dotation forfaitaire, de la DNP et du FDTP.

**Le chapitre 75 Page 14 – Autres produits de gestion courante : 16 288,40 € (0,20%)** des recettes réelles de fonctionnement.

**Le chapitre 77 – produits exceptionnels : 935 275,01 € (11,28% des RRF)** concerne les réparations de dommage par tiers et pour l'exercice 2018 le produit de la vente des terrains à la société PH Alpha ainsi que celle du presbytère.

**Les opérations d'ordre (transfert entre sections) qui se sont élevées à 1 265 028,96 € intègrent les opérations de transfert relatives aux cessions immobilières précisées ci-dessus.**

**INVESTISSEMENT**

(Page 16)

**En dépenses le montant s'est élevé à 4 661 365,52 € non compris les restes à réaliser ou factures en cours de paiement au 31/12/2018 pour un montant de 1 073 299,04 €** largement liés aux dépenses de réhabilitation reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry, auxquels s'ajoutent des opérations d'ordre de **79 282,48 €**. Pour mémoire les crédits ouverts en opérations réelles s'élevaient à **6 449 710,10 €**. Ce niveau de consommation s'explique par les provisions restant à utiliser pour travaux futurs inscrites au Budget Primitif et en particulier pour le solde des travaux de réhabilitation et reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry.

Toutes les opérations 203 à 226 sont détaillées pages 20 à 31.

Outre le remboursement de la dette en capital, les opérations les plus importantes concernent :

- Les acomptes liés aux travaux pour le groupe scolaire Jules-Ferry
- les travaux de voirie d'espaces verts et d'éclairage public
- l'acquisition de matériel pour les services et bâtiments communaux
- l'acquisition des terrains délaissés du Département en vue de leur cession au groupe PH ALPHA.

**Les recettes réelles d'investissement** de l'exercice se sont élevées à **2 218 396,85 €** auxquels s'ajoutent les opérations d'ordre pour un montant de **1 265 028,96 €** chapitre 040 (amortissements) et les restes à réaliser pour **1 198 990,31 €** (page 19).

Au total les recettes d'investissement s'élèvent à **4 682 416,12 €**.

### LA DETTE

Les emprunts en cours sont détaillés pages 38 à 48 et les emprunts garantis pages 59 à 61. Le montant de l'annuité s'est élevé à **754 048,25 €** (**674 367,32 €** page 16 au chapitre 16 en capital et **79 680,93 €** en intérêt chapitre 66 page 13) dont **438 031,19 €** pour le solde d'emprunts écoquartier.

### RESULTAT DE L'EXERCICE

**En investissement** compte tenu du résultat reporté de 2017 **+116 279,27 €**, du résultat de l'exercice 2018 **-1 257 219,19 €**, des restes à réaliser en recettes et en dépenses **+125 691,27 €**, le résultat de l'exercice s'élève à **-1 015 248,65 €** à couvrir par le résultat de fonctionnement de l'exercice.

**En fonctionnement le résultat cumulé s'élève à 2 473 414,80 €** tenant compte du résultat de l'exercice 2017 : **1 415 887,93 €** et du résultat de l'exercice 2018 : **1 057 526,87 €**.

**Ce résultat de 2 473 414,80 € pourra être affecté en 2019 comme suit si possible :**

- **200 000 €** pour équilibrer les futurs budgets,
- **1 015 248,65 €** pour la couverture de besoins de financement de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2018.
- Et le solde **1 258 166,15 €** pour équilibrer la section de fonctionnement du BP et assurer le financement des investissements communaux.

Le solde d'exécution d'investissement 2018 **-1 140 939,92 €** sera reporté au BP 2019.

### **Sortie de la salle de Monsieur Laurent Depagne.**

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, trois abstentions (madame Edith Godin et messieurs Emmanuel Pételot et Philippe Perek) a approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Monsieur Laurent Depagne avait quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote.

#### **4-3-2. Compte Administratif de la commune - Exercice 2018 - Affectation du résultat.**

(retour de Monsieur Laurent Depagne)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

#### **4-3-3. Compte Administratif de la Commune - Exercice 2018 - Bilan de la politique foncière.**

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi 2009 - 526 du 12 mai 2009, les assemblées délibérantes des communes de plus de 2 000 habitants doivent prendre une délibération motivée sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité (ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention passée avec la commune durant l'exercice écoulé).

Ce bilan, auquel est joint un tableau des cessions immobilières, est annexé au compte administratif.

Il est précisé que figurent à ce bilan les seules opérations d'acquisitions ou de cessions immobilières ayant fait l'objet d'une décision du Maire ou du Conseil Municipal ou de toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune pendant l'exercice budgétaire 2018.

<b>Bilan des cessions</b>
---------------------------

- **Eco-quartier**

Par délibération en date du 24 mars 2017, le conseil communautaire de Valenciennes Métropole a déclaré d'intérêt communautaire le projet d'éco-quartier d'Aulnoy. La commune avait anticipé la maîtrise foncière du site directement ainsi que par le biais de l'ancien concessionnaire. Lors de sa réunion du 21 juin 2018, le conseil municipal a décidé la vente à Valenciennes Métropole des 75 parcelles concernées d'une superficie totale de 48 502 m<sup>2</sup> pour un coût global de 853 000 € dont 23 300 € pour le Centre Communal d'Action Sociale (voir point ci-dessous) et 829 700 € pour la Ville.

Lors de la même réunion, le conseil municipal a émis un avis favorable à la vente à la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole par le Centre Communal d'Action Sociale de la parcelle AC n°141 d'une superficie de 2 330 m<sup>2</sup>

Cette dernière, vendue au prix de 23 300 € fixé par le service du Domaine est située dans le périmètre de l'éco-quartier.

- **Parcelle rue Pierre Brossolette**

Par délibération du 4 octobre 2018, le conseil municipal a autorisé la vente d'une parcelle de terrain municipale à Monsieur Frantz Leduc, résidant 38 rue Pierre Brossolette pour un coût de 500,00 €. Cette parcelle cadastrée en section n°AB 879 p d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> est située le long du terrain de l'intéressé.

- **Eco-quartier - Vente de terrains à Valenciennes Métropole**

Par délibération du 20 décembre 2018, le conseil municipal a décidé la division des parcelles cadastrées en section AC n°414 - 507 et 620 concernées en partie seulement par l'éco-quartier, l'autre partie constituant l'emprise du cimetière communal.

La vente de l'ensemble des parcelles communales situées dans le périmètre du futur éco-quartier avait été décidée par délibération du 21 juin 2018.

<b>Autres décisions en matière de politique foncière</b>
--

- **Travaux de réhabilitation complète de l'auditorium**

Par délibération du 11 avril 2018, le conseil municipal a décidé de solliciter une subvention au taux de 40 % au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) au titre des travaux de réhabilitation de l'auditorium Michel Burgnies.

Cette demande de subvention s'élevait à 54 975,46 € représentant 40 % du coût global soit : 164 926,38 € TTC.

- **Transfert de la zone d'activités du Mont Houy à Valenciennes Métropole**

Dans le cadre de ce transfert, afin de gérer la période transitoire des différents contrats (éclairage public,...) et marchés (entretien courant,...) le conseil municipal au cours de la réunion du 11 avril 2018, a autorisé Monsieur le Maire à signer avec Valenciennes Métropole, une convention de gestion provisoire des équipements et de services. Cette dernière prévoyait le remboursement par l'agglomération à la commune des frais engagés du 1er janvier 2017 jusqu'au basculement et au plus tard jusque juin 2018.

- **Maison Forestière d'Hachette**

Par délibération du 11 avril 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention pour la mise à disposition de la maison forestière d'Hachette à la commune d'Onnaing, du 19 au 25 août 2018 moyennant la somme de 1 800 €.

- **Avenue Jules Mousseron**

Dans le cadre de la vente à la société PH ALPHA des terrains avenue Jules Mousseron, par délibération du 21 juin 2018, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIAV. Elle est destinée à fixer les modalités d'instauration d'une servitude, afin d'assurer la conformité et la continuité du système public d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

- **Convention avec le SIMOUV**

Par délibération du 21 juin 2018, le conseil municipal a approuvé le projet d'avenant à la convention de superposition de gestion avec le SIMOUV, qui règle les modalités d'occupation du domaine public et privé de la commune, traversée par la première ligne de tramway. L'avenant apporte les précisions nécessaires à la maintenance des équipements en superposition du domaine public routier départemental précisant qu'elle incombe à la commune et non au Département.

- **Redevances d'occupations du domaine public pour l'année 2019**

Par délibération du 20 décembre 2018, le conseil municipal a revalorisé les redevances d'occupation du domaine public instaurées en séance du 10 novembre 2008, conformément aux articles L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

<b>Nature d'occupation</b>	<b>Pour mémoire Tarifs 2018</b>	<b>Tarifs pour 2019</b>
Forfait journalier (occasionnel)	20,00 €	20,50 €
Forfait mensuel Occupation les week-ends exclusivement	121,00 €	123,00 €

- **Classement dans le domaine public communal de la voirie, des réseaux et des espaces communs de la rue Guillaume Apollinaire**

En séance du 20 décembre 2018, le conseil municipal a décidé :

- l'intégration dans le domaine public communal des parcelles cadastrées en section AD n°710-736 et 737 représentant la voirie et les espaces communs de la rue Guillaume Apollinaire

- d'intégrer les équipements et VRD au patrimoine communal, la société Pierres et Territoires Nord Promotion Immobilière qui a réalisé l'aménagement des voiries, réseaux et espaces communs nous ayant transmis la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

#### **4-3-4. Compte Administratif de la Commune - Exercice 2018 - Bilan de la formation des élus**

Conformément aux dispositions de la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la commune doit être annexé au compte administratif de l'exercice 2018. Aucun élu n'a suivi de formation en 2018.

#### **4-4. Compte de gestion de la Commune - Exercice 2018**

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal, identique au compte administratif a été adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité ,après délibération.

#### **4-5. Service extérieur des Pompes Funèbres - Vote du Budget de l'exercice 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2019, relatif au service extérieur des Pompes Funèbres. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 000 €.

#### **4-6-1. Commune - Budget Primitif de l'exercice 2019 - Fixation des taux des trois taxes locales**

Suivant l'avis en date du 2 avril 2019 de la commission des Finances, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition suivants pour chacune des trois taxes directes locales

Il s'agit de la dixième année consécutive de gel de ces taux :

Taxe d'habitation :	19.04 %
Foncier bâti :	20.34 %
Foncier non bâti :	82.01 %

Le groupe Aulnoy Energies a précisé que certaines communes telles Saint Amand et Condé-sur-l'Escaut réussissaient même à baisser lesdits taux.

Monsieur le Maire a répondu qu'en ce qui concerne Condé-sur-l'Escaut, le taux de taxe d'habitation était en 2018 le taux le plus élevé de France métropolitaine, pour une commune de moins de 10 000 habitants.

#### 4-6-2. Commune - Budget Primitif de l'exercice 2019 - Vote des subventions

A l'occasion du vote des subventions, article 6574, les élus ci-dessous ont quitté la salle et/ou n'ont pas pris part au vote en raison de leurs fonctions exercées au sein des associations ci-dessous.

Associations	Membre du Conseil Municipal
Amicale des donneurs de Sang	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame Habiba Bennoui (<i>par procuration de Monsieur André Gosteau</i>) - Monsieur André Gosteau</li> <li>• Madame Clorinda Costantini</li> </ul>
Les Artistes Aulnésiens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Philippe Perek</li> </ul>
Auno Rando	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame Anne Gozé</li> <li>• Monsieur José Martinez (<i>procuration à madame Anne Gozé</i>)</li> </ul>
Amicale Laïque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame Anne Duhem (<i>par procuration de Madame Frédérique Fontaine</i>) - Madame Frédérique Fontaine</li> </ul>
ARSAV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Jean-Claude Soyez</li> <li>• Monsieur Jean-Pierre Florent</li> <li>• Monsieur Gérard Renard (<i>procuration à Monsieur Jean-Claude Soyez</i>)</li> <li>• Monsieur Philippe Perek</li> </ul>
Flash	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Jean-Pierre Florent</li> <li>• Monsieur Jean-Claude Soyez (<i>procuration de Monsieur Gérard Renard</i>) - Monsieur Gérard Renard</li> <li>• Madame Clorinda Costantini</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> mi-temps récréative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Jean-Claude Soyez</li> <li>• Madame Habiba Bennoui (<i>par procuration de Monsieur André Gosteau</i>) - Monsieur André Gosteau</li> <li>• Madame Denise Levan</li> <li>• Madame Clorinda Costantini</li> <li>• Madame Elizabeth Coestier</li> <li>• Monsieur Ludwig Lotteau (<i>par procuration à Madame Denise Levan</i>)</li> <li>• Monsieur David Van Ceulebroeck (<i>par procuration à madame Elizabeth Coestier</i>)</li> </ul>

#### 4-6-3. Commune - Budget Primitif de l'exercice 2019 - Vote du Budget

Cette année encore, dans un souci de transparence et de lisibilité, le budget a été présenté au Conseil Municipal sous forme de graphiques projetés sur écran.

Cette technique facilite la traduction des complexités budgétaires.

Pendant la diffusion du document, Monsieur Ahmed Rahem, premier adjoint délégué aux finances a apporté les explications ci-après en précisant en préambule que les dotations de l'Etat dont la modification était programmée pour fin mars n'étaient toujours pas connues au moment de l'impression du budget.

Les objectifs que nous nous étions fixés au cours du DOB sont repris dans le budget qui est soumis à votre approbation. En matière de recettes, les dotations en provenance de l'Etat subissent à titre prévisionnel une petite hausse d'environ 4 600 € par rapport à 2018 (dotation forfaitaire, DSR et DNP et DSU). Les incertitudes à venir quant aux modalités d'attribution du Fonds départemental de taxe professionnelle, par le Département, nous ont incités à inscrire un montant de 61 900 € en baisse de 13 100 € par rapport à 2018.

Nous poursuivons la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par conséquent la politique d'économies commencée depuis plusieurs années. Et nous poursuivrons à la fois, dans l'objectif de maintenir notre capacité d'autofinancement, et ainsi que pour assurer nos projets d'investissements futurs comme vous le constaterez dans le projet de BP.

**Le budget 2019 d'un montant global de 13 775 294,76 €** (y compris les opérations d'ordre et les crédits reportés), peut-être caractérisé en quelques lignes :

- c'est un budget qui prend en compte l'intégralité des recettes et des dépenses estimées au plus juste.
- un budget tourné vers l'avenir par la volonté réaffirmée de poursuivre et d'anticiper l'amélioration du patrimoine communal et la modernisation des services, ainsi que de maintenir l'ensemble des services rendus à la population tout en continuant de diminuer les coûts de fonctionnement.
- un budget qui prend en compte les besoins des Aulnésiens dans tous les domaines. Comme les années précédentes il permet de poursuivre notre soutien en direction de la jeunesse, des familles, des seniors et des associations et ce, malgré une gestion rigoureuse.
- un budget maîtrisé qui ne prévoit pas, pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive, d'augmentation du taux des impôts locaux comme annoncé lors du DOB. Une annuité de la dette contenue, sans emprunt nouveau en 2019. Ce budget nous permettra néanmoins de poursuivre la rénovation de nos voiries et éclairage public, de moderniser et sécuriser nos équipements informatiques, nos matériels, d'inscrire le phasage de la vidéo protection et une importante provision pour la reconstruction des Ecoles Emile Zola.

**Le fonctionnement** : Budget équilibré à **8 667 647,15 €**. Il tient compte du report du résultat de l'exercice 2018 en recettes : **1 458 166,15 €** et d'opérations d'ordre de **20 000 €** (page 6). **En dépenses** il tient compte d'opérations d'ordre d'un montant de **1 638 207,15€** (**1 381 486,60€** correspondant au virement à la section d'investissement et **256 720,55 €** pour les amortissements) (page 6).

**Les dépenses réelles de fonctionnement** (pages 10 et 11) **s'élèvent donc à 7 029 440,00 €** et les **recettes réelles (page 14) à 7 189 481,00 €**. Comparées à l'exercice précédent les dépenses sont en légère hausse de 46 447 €.

**Chapitre 011 charges à caractère général : 1 860 000,00 € (+20 000,00€, +1,09%) par rapport à 2018 représentent 26,46% des dépenses réelles.**

**Chapitre 012 dépenses de personnel : 4 300 000 € contre 4 260 000 € en hausse de 40 000 € par rapport à l'exercice précédent (0,90%) 61,17% des dépenses réelles.** (PPCR, élections Européennes...)

**Chapitre 65 charges de gestion courante 535 440 € contre 531 335 € en 2018 +4 106 € +0.77%. (7,62% des dépenses réelles).**

Cette légère augmentation s'explique essentiellement par le niveau de subvention accordé au Centre Communal d'Action Sociale (228 500 € contre 222 000 € en 2018). Ce budget nous permet de maintenir le même niveau de subvention aux associations qu'en 2018.

Une subvention complémentaire de 700,00 € est accordée à Vallée d'Auno en Fêtes (équilibre course de la Rhônelle 2018) et 1 500 € à l'association En coulisse pour l'achat des costumes du gala de danse pour faciliter ces achats.

**Chapitre 66 Charges financières : 103 000,00€, intérêt de la dette 1,46% des dépenses réelles, Pas de nouvel emprunt en 2019.**

Ceux votés lors des budgets précédents et non encaissés sont intégrés dans le budget, en fonctionnement comme en investissement.

**Chapitre 67 charges exceptionnelles 5 000 € (0,07% des DRF)  
et chapitre 014 atténuation de produits 6 000 € (0,09% des DRF)**

**Chapitre 022 dépenses imprévues : 220 000 € dont 200 000 € reportés depuis de nombreuses années pour faire face aux budgets futurs ou à une difficulté éventuelle. (3,13% des dépenses de fonctionnement).**

**Les recettes réelles de fonctionnement page 13 et 14 s'élèvent à 7 189 481 € contre 7 147 640 € en 2018 soit une augmentation de 41 841€.**

**Le chapitre 013 atténuations de charges : 130 000 € contre 117 000 € en 2018 (1,81% des recettes réelles.)**

**Le chapitre 70 produit des services : 220 000 €, comme en 2018 (3,06% des recettes réelles).**

**Le chapitre 73 impôts et taxe : passe de 3 714 128 € à 3 747 016 €.**

Ce chapitre représente **52,12%** des recettes réelles. La part des impôts directs représente 2 132 471,00 € soit **29,66%** des recettes réelles. Pour la 10ème année consécutive il ne sera pas proposé d'augmentation des taux des impôts locaux afin de soutenir le pouvoir d'achat des aulnésiens comme nous l'avions annoncé lors du DOB. Rappelons que cette année la TH sera réduite de 65% pour environ 80% des Aulnésiens.

L'attribution de compensation de la CAVM représente **16,30%** des recettes réelles. (En 2001 cette attribution représentait 20,07%).

**Le chapitre 74 dotations, subventions, participations** passe de 3 069 862€ à 3 066 415,00€ soit une baisse de 3 447,00 €, **42,65%** des recettes réelles (il s'agit d'estimations, s'agissant des dotations de l'Etat).

**Le chapitre 75 Autres produits de gestion courante s'élève à 16 000€, même montant qu'en 2018 (0,22% RRF).**

**Les produits exceptionnels et financiers (chapitres 76 et 77) s'élèvent à 10 050 € (comme en 2018), (0,14% RRF).**

### **La Section d'investissement**

**S'équilibre à 5 107 647,61 €** en recettes et dépenses y compris les opérations d'ordre : amortissements, virement de la section de fonctionnement, les restes à réaliser et les reports de l'exercice précédent.

**Le détail figure pages 15 et 17 et les opérations d'investissement aux pages 19 à 31.**

Ce budget met en évidence notre volonté de respecter nos engagements pris en début de mandat et même d'aller au-delà en matière d'investissement avec notamment l'inscription de provision pour la réhabilitation des écoles Emile Zola, le futur Hôtel de ville et la tranquillité publique.

### **Dépenses d'investissement**

Des crédits importants sont en effet inscrits en 2019 pour préparer le projet de démolition reconstruction des écoles Emile Zola : 1 400 000 €

**Seront en outre poursuivis ou réalisés :** Les travaux d'éclairage public pour lesquels une subvention a été sollicitée au titre de la DETR. Des travaux de réfection de voirie seront réalisés suivant un programme à arrêter par la commission des travaux.  
Plus de **696 600 €** à l'opération 204 - travaux de voirie avec les reports.

**Plus 218 800 € de crédits** sont prévus pour les secteurs des sports – culture – jeunesse et près de **234 000 €** pour le renouvellement du matériel des différents services municipaux ce qui permettra la poursuite de la modernisation des services municipaux (serveur informatique, saleuse, chariot élévateur...)

**Plus de 855 000 €** sont inscrits en vue du paiement des soldes de la réhabilitation et reconstruction du groupe scolaire Jules Ferry.

Afin de poursuivre notre programme d'accessibilité, **un crédit de 38 600 €** est de nouveau inscrit en 2019.

Une provision à hauteur de **80 188,61 €** est prévue pour alimenter l'opération de réserve foncière (**afin de répondre à d'éventuelles opportunités**)

**20 000 €** sont inscrits au titre des travaux en régie.

**Un crédit de 90 000 €** est inscrit en prévision de la démolition de l'immeuble 98, Avenue de la Libération et de l'avant-projet Hôtel de ville.

Le remboursement de la dette (page 43) s'élève à **387 119,00 € dont 285 943,00 € en investissement**. Le détail a été présenté dans les diapos qui ont été diffusées.

Le détail des opérations d'investissement est également repris dans la synthèse du budget qui a été remise.

Ces différents projets pourront voir le jour sans augmentation du taux des impôts locaux pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive et sans nouvel emprunt comme déjà précisé.

Outre les opérations d'investissement, sont inscrits pour la couverture du résultat d'investissement 2018 et pour diverses dépenses, dont les contrats informatiques, **1 227 975,92 €**.

### **Recettes d'investissement**

**L'autofinancement s'élève à 1 618 207,15 € (virement + amortissement – travaux en régie)**

<b>1 638 207,15 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
-----------------------	--------------------

Les recettes de transfert de la section de fonctionnement représentent **31,68%** des recettes d'investissement.

**Les dotations** (FCTVA et taxe d'aménagement) s'élèvent à 746 006,95 € (**14,61%**).

**Les soldes de subventions** : (CAVM FSIC + CAF + ADEME NTE, TEPCV, FEDER, Département) relatif au groupe scolaire Jules Ferry : **1 198 990,31 €**.

- La **DSIL 2018** concerne la rénovation de l'auditorium : **27 487 €**

- le **solde du FSIC** à hauteur de **100 800 €** pour le financement du numérique et de la vidéo protection

- La **DETR 2018** relative aux travaux E.P en leds : **34 185,20 €**

**TOTAL SUBVENTIONS : 1 361 462,51 €**

**Les emprunts : 510 235 €**

Il s'agit des prêts restant à réaliser de 2007, 2008.

Le produit des cessions (terrains écoquartier vendus à la CAVM) : **829 700 €**

**La dette** (sur 2 diapos)

**387 119 € pour l'annuité 2019**

- Investissement : 285 942,67 €

- Fonctionnement : 102 175,80 €

- Diminution à hauteur de 431 328 € depuis 2005 (-53.78%)

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire a remercié Madame Christine Baccout, directrice générale des services et monsieur Ahmed Rahem pour la qualité de ce budget réalisé avec beaucoup de professionnalisme et de compétences.

Monsieur le Maire a ensuite apporté les compléments d'informations suivants:

Il s'agit du dernier budget du mandat qui nous permet à la fois de gérer le présent mais également de relever les défis de demain avec de nouveau ,un haut niveau d'investissement.

Nous investissons 1,6 fois plus que les communes de notre strate.

Concrètement pour 100 € investis par les autres villes, nous investissons 160 €

## Les grandes caractéristiques du budget 2019 :

- Près de **900 000 €** pour des opérations nouvelles.
- Maintien pour la **10<sup>ème</sup> année consécutive** des taux des impôts locaux.
- Maintien des tarifs du CDL et de la restauration scolaire pour la **7<sup>ème</sup> année consécutive**.
- L'annuité de la dette continue de baisser, notre capacité de désendettement est de 2 ans et 2 mois : **300 000 € de désendettement** cumulés en 10 ans, dont on profite aujourd'hui.
- Nous maintenons la contribution de la commune à l'abondement eaux pluviales du SIAV
- La modernisation de l'éclairage public pour la protection des Aulnésiens se poursuit pour la 5ème année.
- La modernisation de notre parc de vidéo-tranquillité fera l'objet d'une étude globale.

A ce sujet, la commune dispose de plus de 40 caméras actuellement.

Il est nécessaire d'en renouveler une grosse partie, **130 000 €** ont été prévus à cet effet. Une réflexion est engagée sur la pose de caméras aux entrées et sorties de la commune et au Jardin des Peintres.

- **486 000 €** de matériel pour les services techniques dont une seconde saleuse et un engin élévateur, pour contribuer à l'amélioration de la qualité de travail des agents
- **130 000 €** pour la rénovation de voiries.
- **130 000 €** pour la sécurisation de nos serveurs vers le CIV de Valenciennes, l'idée étant d'améliorer la protection des données.
- **180 000 €** de réserve foncière.

La réalisation du projet phare de ce mandat : la réhabilitation - extension du groupe scolaire Jules Ferry n'a pas asséché nos ressources, **1 400 000 €** sont dès à présent provisionnés pour le futur projet des écoles Zola.

Dans ce cadre, comme pour le projet Jules Ferry, un copil sera créé, constitué d'élus, de membres de la communauté éducative et de techniciens pour préparer au mieux ce projet d'avenir.

- Une provision de **106 000 €** autour du numérique afin notamment de permettre l'acquisition d'un portail famille. L'objectif : offrir de nouveaux services à la population en accompagnant les usagers à ces changements (enjeux de l'inclusion numérique.)
- **90 000 €** provisionnés pour la démolition de l'ex maison de l'Enfance .

Monsieur le Maire a informé l'assemblée municipale qu'il a rencontré le réseau CANOPE qui a pour objectif de renforcer le travail et la qualité du réseau éducatif.

Il s'agit d'un espace d'idées et de ressources que la ville va peut-être utiliser dans le cadre du numérique à l'école.

En conclusion, Monsieur le Maire a rappelé qu'il s'agissait d'un budget prospectif dans un contexte de baisse de dotations avec cependant toutes les caractéristiques énoncées ci-dessus et sans remise en cause aucune des services à la population.

Malgré des moyens modestes, il a rappelé que la commune perçoit la DSU, dotation attribuée aux communes les plus modestes de France (71ème rang sur les 125 communes éligibles de notre strate). Les choix faits en matière de logement et de développement économique ont permis de compenser la baisse des dotations grâce au désendettement de la commune.

Monsieur le Maire a ensuite donné la parole aux deux groupes d'opposition qui ont apporté les explications suivantes, destinées à justifier leur position de vote.

**Groupe Aulnoy Energies:**

a en préambule remercié pour la présentation claire du budget et pour le travail des services.

**Ses sujets d'inquiétude :**

- La baisse continue de la dotation forfaitaire (- 6 000 € cette année) malgré la diminution de la baisse.
- L'augmentation probable des charges de personnel
- L'état de certains bâtiments municipaux

**Ses propositions :**

- L'équité de traitement entre les deux quartiers d'Aulnoy .
- De nouveaux efforts à faire en matière de tranquillité publique.

Enfin, le groupe a rappelé que depuis 5 ans, ses différentes interventions ont été faites au service de l'intérêt général et a souligné que certaines de ses propositions avaient été entendues et parfois reprises.

Il a tenu à rappeler son assiduité dans les différentes réunions municipales, sa participation assidue aux événements de la commune et son rôle de relais pour certains Aulnésiens.

**Groupe Aulnoy Enfin Pour Tous :**

**Ses sujets d'inquiétude :**

- La perte de 12 habitants malgré les constructions nouvelles.
- La commune est très dépendante de la DGF ( plus de 2 fois la moyenne de la strate) et serait donc fortement impactée en cas de baisse de cette DGF

**Ses interrogations :**

A quoi est dûe l'augmentation sensible des contrats de prestation de service?

*Réponse : à de nouveaux contrats (le niveau "Sécurité renforcée-risque attentat" nécessite le recours à des sociétés de sécurité pour les spectacles et événements, contrat informatique, location bennes, travaux de chauffage Cofély..)*

Il est question de 10 emprunts alors que seuls 8 étaient annoncés au DOB.

*Réponse : les 2 emprunts votés mais non encore contractés sont repris dans le tableau prévisionnel de la dette.*

**Son sujet de satisfaction :**

- Budget sain avec une capacité à provisionner pour des réalisations futures en incluant les dépenses importantes de l'école Ferry.

Le groupe salue une excellente gestion et le travail réalisé par les services.

**Réponses de M le Maire:**

**Charges de personnel :**

Monsieur le Maire a fait remarquer que c'était une remarque pérenne et que nos charges de personnel n'empêchaient nullement la ville d'investir.

Il a également fait observer qu'aucun service n'était en sureffectif.

**Deux quartiers d'Aulnoy:**

Comme indiqué déjà lors du débat budgétaire la politique municipale menée est équitable en tous domaines (rénovation de voiries, tranquillité publique, bâtiments....)entre les deux quartiers d'Aulnoy. La municipalité œuvre pour l'intérêt général qui ne représente pas la somme des intérêts particuliers.

### **Perte d'habitants:**

Pour endiguer la baisse du nombre d'habitants, la municipalité poursuit une politique de construction de logements très offensive.

En conclusion M le Maire a souhaité remercier les deux groupes d'opposition pour la qualité des débats, arguant que c'était une chance de compter sur ces groupes minoritaires au sein de l'assemblée municipale.

A l'issue, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, trois abstentions (Madame Edith Godin, Messieurs Emmanuel Pételot et Philippe Perek qui se sont abstenus pour les raisons indiquées ci-avant) a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2019.

### **4-6-4. Commune - Budget Primitif de l'exercice 2019 - Contribution de la commune à l'abondement eaux pluviales au S.I.A.V.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'inscrire au Budget primitif de l'exercice 2019, un crédit de 17.708 € à l'article 65541 – Contribution aux organismes de regroupement.

Cette décision permettra le maintien à la valeur 2018 de notre contribution communale eaux pluviales au S.I.A.V.

<b>Contribution abondement eaux pluviales 2019</b>	<b>Imposition additionnelle</b>	<b>Prise en charge Budget communal</b>
191 646,00 €	173 938,00 €	17 708,00 €

### **4-7. Admission en non-valeur**

Monsieur le Trésorier de Marly nous a fait parvenir un état de recettes qui ne pourront être encaissées. Il s'agit d'impayés dus par un foyer aulnésien d'un montant global de 1 350,62 €. Les procédures de recouvrement forcé engagées par la trésorerie ont été menées jusqu'à terme mais se sont heurtées à une situation de surendettement et de décision d'effacement de dette.

En conséquence, la commission des Finances, lors de sa réunion du 2 avril 2019 a proposé l'admission en non-valeur de cette recette.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'émettre un avis favorable à cette proposition.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019 - Article 6541 - Créances admises en non-valeur.

### **4-8. Proposition de groupement de commandes relatif à l'achat de gaz naturel avec Valenciennes Métropole et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes**

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente, Valenciennes Métropole a proposé aux communes du territoire, en novembre 2014, de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel afin de faciliter leurs démarches.

Cependant à cette date, la Ville n'était concernée que par la partie relative à l'achat d'électricité puisque nous avons signé avec l'UGAP une convention relative aux marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et services associés.

En tant que coordinatrice du groupement auquel adhèrent actuellement 31 communes, Valenciennes Métropole a conclu en octobre 2017 un second accord-cadre, d'une durée de deux ans, pour une alimentation en électricité et en gaz naturel des points de livraison des membres en 2018 et en 2019.

Cet accord-cadre arrivant à échéance le 19 octobre 2019, une nouvelle consultation doit être lancée pour une fourniture d'énergie qui démarrera le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée non définie à ce jour (entre 2 et 4 ans). Cette consultation est planifiée au premier semestre 2019.

Pour faciliter les démarches des communes de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et de leurs CCAS, il est proposé de constituer **un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel** sur son territoire. Valenciennes Métropole sera la coordonnatrice de ce groupement. Le groupement souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur son territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Les communes membres de Valenciennes Métropole et leurs CCAS ayant des besoins en électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleus), électricité pour les « autres sites » (puissance >36kVA) et en gaz naturel, trois groupements de commandes distincts seront créés.

Le groupement de commandes de la présente délibération correspond à l'achat de gaz naturel.

Ce groupement de commandes devrait permettre à Valenciennes Métropole, à ses communes membres et à leurs CCAS de réaliser des économies intéressantes.

Les objectifs de ce groupement de commandes seront principalement :

- Simplifier les démarches administratives des communes et de leurs CCAS ;
- S'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- La recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume ;
- Un accompagnement technique plus important.

Le groupement de commandes relatif à l'achat de gaz naturel sera conclu entre Valenciennes Métropole, ses communes membres et leurs CCAS intéressés qui se rejoignent autour d'un objectif commun qui est la rationalisation de l'achat pour une qualité optimale des prestations.

Dès lors, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du groupement. Celle-ci permet de préciser et d'encadrer la constitution du groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le groupement de commandes n'étant là que pour la passation du marché ou de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (paiement des factures, ...).

Le groupement de commandes sera permanent de par la récurrence des besoins en achat de gaz naturel. En revanche, chacun des membres a la faculté de se retirer de ce groupement à la fin de chaque marché passé par ledit groupement.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, a décidé :

- D'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole l'adhésion de la commune d'Aulnoy-Lez-Valenciennes au groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- De s'engager à communiquer au coordonnateur du groupement la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget.

#### **4-9. Proposition de groupements de commandes relatifs à l'achat d'électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleus) et les sites d'une puissance souscrite > 36kVA et approbation de la convention constitutive de groupement de commandes**

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente, Valenciennes Métropole a proposé aux communes du territoire, en novembre 2014, de constituer un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de gaz naturel afin de faciliter leurs démarches.

En tant que coordinatrice du groupement auquel adhèrent actuellement 31 communes, Valenciennes Métropole a conclu en octobre 2017 un second accord-cadre, d'une durée de deux ans, pour une alimentation en électricité et en gaz naturel des points de livraison des membres en 2018 et en 2019.

Cet accord-cadre arrivant à échéance le 19 octobre 2019, une nouvelle consultation doit être lancée pour une fourniture d'énergie qui démarrera le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée non définie à ce jour (entre 2 et 4 ans). Cette consultation est planifiée au premier semestre 2019.

Pour faciliter les démarches des communes de la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et de leurs CCAS, il est proposé de constituer un **groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleus) et pour les sites d'une puissance souscrite > 36kVA** sur son territoire. Valenciennes Métropole sera la coordinatrice de ce groupement. Le groupement souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur son territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Les communes membres de Valenciennes Métropole et leurs CCAS ayant des besoins en électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleus), et pour les « autres sites » (puissance souscrite >36kVA) et en gaz naturel, trois groupements de commandes distincts seront créés.

Ces groupements de commandes devraient permettre à Valenciennes Métropole, à ses communes membres et à leurs CCAS de réaliser des économies intéressantes.

Les objectifs de ces groupements de commandes seront principalement :

- Simplifier les démarches administratives des communes et de leurs CCAS ;
- S'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur ;
- La recherche d'économie et d'optimisation financière grâce à l'effet volume ;
- Un accompagnement technique plus important.

Les groupements de commandes relatifs à l'achat d'électricité pour les sites C5 et pour les sites d'une puissance souscrite > 36kVA seront conclus entre Valenciennes Métropole, ses communes membres et leurs CCAS intéressés qui se rejoignent autour d'un objectif commun qui est la rationalisation de l'achat pour une qualité optimale des prestations.

Dès lors, il est nécessaire d'approuver les conventions constitutives des groupements. Celles-ci permettent de préciser la constitution des groupements de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et de définir les modalités de fonctionnement de celui-ci.

Les groupements de commandes n'étant là que pour la passation du marché ou de l'accord-cadre et pour le choix du prestataire commun à tous ses membres, chaque membre du groupement s'engage à gérer l'exécution de son marché (paiement des factures, ...).

Les groupements de commandes seront permanents de par la récurrence des besoins en achat d'électricité pour les sites C5 et pour les sites d'une puissance souscrite > 36kVA. En revanche, chacun des membres a la faculté de se retirer de ce groupement à la fin de chaque marché passé par ledit groupement.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- D'adhérer aux groupements de commandes pour l'achat d'électricité pour les sites C5 (ex tarifs bleu) et pour les sites d'une puissance souscrite > 36kVA
- D'approuver les conventions constitutives des groupements de commandes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole, l'adhésion de la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes aux groupements et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- De s'engager à communiquer au coordonnateur des groupements la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement,
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre des groupements,
- De s'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés et/ou accords-cadres conclus dans le cadre des groupements
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget

#### 4.10.1- Projets territoriaux structurants à enjeux départementaux - Appel à projet 2019-2020- Etude d'implantations de vidéo-protection - Demande de subvention

Dans le cadre de sa politique d'investissement en faveur des projets des communes et des intercommunalités, le Département du Nord propose un accompagnement financier pour des projets ambitieux de rayonnement intercommunal au titre de son dispositif Projets Territoriaux Structurants.

La commune envisage de mandater un bureau d'études spécialisé afin de réviser son système de vidéo protection et de l'étendre notamment aux abords des écoles et du collège et a répondu à l'appel à projets ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 2019 en vue de bénéficier du soutien financier du Département sur le volet Éducation sécurité aux abords des établissements scolaires.

En conséquence, le conseil municipal suivant l'avis de la commission des finances du 2 avril 2019, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter le projet d'étude à réaliser en vue de l'amélioration du système de vidéo-protection sur la commune et notamment de son extension aux abords des établissements scolaires
- de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au taux de 50% au titre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques départementaux (PTS)
- d'adopter le plan de financement ci-après,
- de financer le solde sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019, article 2031 opération 204

Etude implantation vidéo-protection aux abords des écoles et du collège			
DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Montant total étude	18 005,00 €	Département du Nord PTS	9 002,50 €
Dépense subventionnable	18 005,00 €	État FIPDR	5 401,50 €
		Autofinancement ville	3 601,00 €
	18 005,00 €		18 005,00 €
		TVA 20% à la charge de la ville	3 601,00 €
			TTC 21 606,00 €

#### 4.10.2- Appel à projet - Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2019 (FIPDR) - Demande de subvention étude vidéo-protection

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Parmi ces priorités, le plan départemental de la délinquance du Nord en vigueur a retenu la sécurisation en termes de vidéo-protection et sécurisation des établissements scolaires notamment.

La commune envisage de mandater un bureau d'études spécialisé afin de réviser son système de vidéo-protection et de l'étendre aux abords des écoles, du collège ainsi qu'en différents points sensibles du domaine public communal, après examen conjoint avec les services de la sécurité publique. A cet effet elle a répondu à l'appel à projets FIPDR 2019 en vue de bénéficier du soutien financier de l'Etat.

En conséquence, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances du 2 avril 2019, après avoir délibéré, à l'unanimité a décidé :

- d'adopter le projet d'étude à réaliser en vue de l'amélioration du système de vidéo-protection communal, de son extension et de sa modernisation,
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au taux de 30 % au titre du FIPDR,
- d'adopter le plan de financement ci-après,
- de financer le solde sur les crédits inscrits au BP de l'exercice 2019 – Article 2031 – Opération 204

Etude pour l'implantation de caméras de vidéo protection et de leur supervision			
Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Montant total	18 005,00 €	Etat FIPDR	5 401, 50 €
		Département du Nord	
		PTS	9 002,50 €
Dépense subventionnable	18 005,00 €	Autofinancement Ville	
		D'Aulnoy-lez-Valenciennes	3 601,00 €
Total H.T.	18 005,00 €		18 005,00 €
		TVA 20 %	3 601,00 €
TTC			<b>21 606,00 €</b>

#### 4-10-3 Projet territoriaux structurants à enjeux départementaux - Appel à projets 2019-2020 - Travaux d'implantations de vidéo-protection - Demande de subvention

Dans le cadre de sa politique d'investissement en faveur des projets des communes et des intercommunalités, le Département du Nord propose un accompagnement financier pour des projets ambitieux de rayonnement intercommunal portés par les communes au titre de son dispositif Projets Territoriaux Structurants. Après avoir mandaté un bureau d'études spécialisé afin de réviser son système de vidéo-protection et de l'étendre notamment aux abords des écoles et du collège, la commune procédera aux travaux d'implantation de son nouveau système de caméras et d'extension et a répondu à cet effet à l'appel à projets ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril 2019 pour les années 2019 et 2020 en vue de bénéficier du soutien financier du Département sur le volet Éducation : sécurité aux abords des établissements scolaires.

En conséquence, le conseil municipal, suivant l'avis de la commission des finances du 2 avril 2019, après avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'adopter l'avant-projet de travaux à réaliser en vue de l'amélioration du système de vidéo-protection sur la commune et notamment de son extension aux abords des établissements scolaires
- de solliciter une subvention auprès du Département du Nord au taux de 40% au titre des Projets Territoriaux Structurants à enjeux stratégiques départementaux (PTS)
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-après, étant précisé qu'il est établi à partir de montants estimatifs de travaux, restant à définir plus en détails.
- de financer le solde sur les crédits à inscrire aux Budgets Primitifs de 2019 et 2020, article 2315 opération 2044

Travaux d'implantation vidéo-protection aux abords des écoles et du collège			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Montant total travaux	169 090,00 €	Département du Nord PTS	67 636,00 €
Dépense subventionnable	169 090,00 €	État FIPDR	50 727,00 €
		Autofinancement ville	50 727,00 €
			169 090,00 €
	169 090,00 €	TVA 20% à la charge de la ville	33 818,00 €
			TTC 202 908,00 €

Le groupe Aulnoy Enfin Pour Tous a fait valoir sa réserve quant à la vidéotranquillité. S'il l'admet en protection sur les bâtiments, il est plus réservé sur son installation en d'autres lieux, la qualifiant de surveillance

A cela, Monsieur le Maire a répondu qu'il se trouve à Aulnoy des espaces de vie qui nécessitent ce dispositif, considéré comme un véritable outil de dissuasion et non pas de répression.

Aulnoy a malheureusement connu certains actes violents et la vidéotranquillité contribue à y remédier.

La politique municipale de la tranquillité publique repose sur 3 piliers :

- La prévention
- La dissuasion
- La sécurité

#### **4.11- Centre français d'exploitation du droit de copies - Souscription à la licence d'autorisation cipro - Ville intercommunalité**

A l'instar de la SACEM qui délivre des autorisations pour la reproduction et la représentation d'œuvres musicales, le CFC est l'organisme qui autorise les copies d'articles de presse et de pages de livres et leur diffusion.

Le CFC est un organisme de gestion collective de perception et de répartition de redevances de propriété littéraire. Il a été créé sous la forme d'une société civile en 1984. Son statut est défini à l'article L 321-1 du CPI (Code de Propriété Intellectuelle).

La licence d'autorisation Copies Internes Professionnelles Villes et Intercommunalités vise les copies papier et digitales d'articles de presse ou de pages de livres réalisées ou diffusées pour les besoins des agents ou d'élus dans le cadre de leur activité professionnelle.

Sans viser l'exhaustivité, ces exploitations des œuvres protégées de l'écrit sont :

- les reproductions et diffusions unitaires ou au fil de l'eau d'articles ou de pages de livres sous forme de photocopies ou de scans,
- les diffusions par courriel ou sur le réseau interne d'articles de presse,
- les bases de données contenant des articles de presse...

Cette licence répond également au besoin de partage de la connaissance des agents et des élus de la ville.

Cette dernière prévoit le paiement d'une redevance annuelle établie en fonction des effectifs de la collectivité (agents et élus) susceptibles de réaliser, diffuser, recevoir ou accéder à des copies. Cette licence ne couvre pas les panoramas de presse qui nécessitent une autorisation spécifique.

Pour déterminer les conditions financières, il y a lieu de déclarer le nombre d'agents publics, agents contractuels et élus susceptibles de réaliser, de diffuser, de recevoir ou d'accéder à des copies numériques ou papier.

Pour notre commune, la fourchette se situe dans le forfait : 11 à 50, soit une redevance annuelle de 350 € HT.

En conséquence, sur proposition de la commission des Finances, émise lors de sa réunion du 2 avril 2019, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat régissant les modalités de cette redevance, fixée pour la commune à 350 € HT soit 385 € TTC.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019- Article 637 : autres impôts, taxes et versements assimilés. (autres organismes).

**5-1-1. Centre de Loisirs de Juillet 2019 - Délibération annuelle autorisant le recrutement et la rémunération d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Lors de sa réunion du 28 février 2019, le conseil municipal a décidé de l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement **du 6 au 26 juillet 2019.**

Afin de permettre la bonne organisation de cet accueil de loisirs,

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services des activités de loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019 afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi 84-53 précitée ;

Vu les avis respectifs des 19 février et 2 avril 2019 des commissions Jeunesse et des Finances ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

à l'unanimité.

**DECIDE**

**- d'autoriser Monsieur le Maire** à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour la période **du 30 juin et du 6 au 26 juillet 2019** en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

- **de déterminer** comme ci-après le recrutement du personnel d'encadrement nécessaire compte-tenu de l'importante fréquentation habituelle du centre de loisirs de juillet.

### Personnel d'animation

<b>Fonction</b>	<b>Nombre de poste en 2018</b>	<b>Nombre de poste en 2019</b>
Responsable de Base	3	3
Moniteurs diplômés ou stagiaires (dont un surveillant de baignade)	35	35

### Autre personnel

<b>Fonction</b>	<b>Nombre de poste en 2018</b>	<b>Nombre de poste en 2019</b>
<b>Aulnoy</b>		
Infirmière	1	1
Responsable cuisine	1	1
Cuisiniers	2	2
Agent technique	0	1
<b>Hachette</b>		
Responsable cuisine	1	1
Cuisinier	1	1
Agent de service 35h	2	2
<b>Camping de bord de mer</b>		
Cuisinier	1	1

A noter : des agents du service jeunesse et des agents des services techniques compléteront cette liste.

POUR MEMOIRE JUILLET 2018				JUILLET 2019			
POSTES	GRADE DE REFERENCE	REMUNERATION BRUTE	GRADE DE REFERENCE	REMUNERATION BRUTE	GRADE DE REFERENCE	REMUNERATION BRUTE	
<b>Responsables</b> 3 en 2018 3 en 2019	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB347-IM325	3*1522.96€ 4568.88€	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB348-IM326	3*1527.64 = 4582.92			
<b>Moniteurs</b> 35 en 2018 35 en 2019	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB347-IM325	28*1421.43 =39800.04€	Adjoint d'animation 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB348-IM326	28*1425.80 =39922.40€			
<b>Infirmière</b> 1 en 2018 1 en 2019	Auxiliaire de soins territoriale 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C2 IB351-IM328	27/30 =1383.32€	Auxiliaire de soins territoriale Ppal de 2 <sup>e</sup> classe 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C2 IB351-IM328	27/30 =1383.32€			
<b>Responsable de cuisine</b> 2 en 2018 2 en 2019	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe 7 <sup>ème</sup> échelon Echelle C2 IB403-IM364	28/30 2*1592.00€ 3184.00€	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe 7 <sup>ème</sup> échelon Echelle C2 IB403-IM364	28/30 2*1592 =3184.00€			
<b>Cuisiniers</b> 4 en 2018 4 en 2019	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB347-IM325	27.5/30 4*1396.05 =5584.20€	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB348-IM326	27.5/30 4*1400.34 =5601.35€			
<b>Agents de service</b> 35h/semaine 2 en 2018 2 en 2019	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB347-IM325	24/30 1218.37*2€ 2436.74€	Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB348-IM326	24/30 2*1222.11 =2444.22€			
<b>Agent collège</b> 35h/semaine 0 en 2018 1 en 2019			Adjoint technique 1 <sup>er</sup> échelon Echelle C1 IB348-IM326	1527.64€			
		Total hors charges: 65 485.77€			Total hors charges: 67200.62€		

## **5-1-2. Centre de Loisirs Municipal de Juillet 2019 - Tarifs de participation des familles**

En séance du 28 février 2019, le conseil municipal a décidé de l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement du 6 au 26 juillet 2019 pour les moyens et les grands et du 8 au 26 pour les petits.

La Caisse d'Allocations Familiales soutient nos actions enfance-jeunesse et notamment nos accueils de loisirs au moyen de la prestation de service. Afin de pouvoir toujours bénéficier de ce soutien financier, la Caisse d'Allocations Familiales nous demande d'intégrer les quotients familiaux à notre grille tarifaire.

A ce jour, seuls les tarifs du centre de loisirs ne sont pas impactés par cette nouvelle préconisation de la Caisse d'Allocations Familiales car celle-ci nous a été donnée après le vote des tarifs du centre de loisirs pour 2018.

Afin de travailler sur ce changement, nous avons essayé de savoir dans quelle tranche se situaient les familles dont les enfants ont fréquenté le centre de loisirs 2018 sur la base des informations en notre possession. En effet, toutes les familles ne nous communiquent pas leurs sources de revenus.

La majorité des familles (Aulnésiennes ou extérieures) se situe dans le quotient familial 5 (QF5). Par conséquent, les autres tarifs proposés ne concerneront que peu de familles.

Comme les années précédentes, les tarifs comprennent les activités, les repas de midi ainsi que les séjours en pension complète sur les différents sites extérieurs.

### **Cas d'absence :**

- en cas d'absence jusqu'à 3 jours consécutifs, application du tarif « séjour entier » dans son intégralité, sans possibilité de réduction ;
- en cas d'absence supérieure à 3 jours consécutifs si l'enfant produit un certificat médical justifiant son absence pour raison de santé, remboursement sur la base du tarif prévu.

Les remboursements éventuels résultant de la mise en œuvre de la disposition ci-dessus se feront par l'intermédiaire de monsieur le receveur municipal.

Les cotisations des familles se trouvant en situation de précarité pourront faire l'objet d'une prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale selon un barème établi par cet organisme. Le cas échéant, les intéressés ne régleront que la partie restant due

Après avis favorable sur cette nouvelle grille tarifaire de la commission des Finances émis au cours de sa réunion du 2 avril 2019, le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'adopter les tarifs ci-après ainsi que les modalités de remboursements.

Outre les nouvelles dispositions instituant les quotients familiaux, la base de ces tarifs reste identique à celle de 2018, sans majoration pour 2019.

Monsieur le Maire a tenu à remercier Monsieur Kamel Boutouil, directeur général des services adjoint pour la mise en place complexe de cette nouvelle grille tarifaire

**PROPOSITION TARIFS CDL 2019**

« MOYENS-PETITS » - petite section de maternelle au CMI inclus

		1 enfant		2 enfants		3 enfants		Familles avec 3 enfants présents au centre*		Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**					
	mois	semaine	Journée de rembourse ment	mois	semaine	Journée de rembourse ment	mois	semaine	Journée de rembourse ment	Mois	semaine	Journée de rembourse ment			
<b>AULNESIENS</b>															
	1 enfant		2 enfants		3 enfants		Familles avec 3 enfants présents au centre*		Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**						
QF1	89,00€	30,80€	5,70€	87,40€	29,80€	5,50€	82,90€	28,30€	5,40€	51,50€	18,20€	3,20€	24,30€	8,60€	1,50€
QF2	89,50€	31,05€	5,80€	87,90€	30,05€	5,60€	83,40€	28,55€	5,50€	52,00€	18,45€	3,30€	24,80€	8,85€	1,60€
QF3	90,00€	31,30€	5,90€	88,40€	30,30€	5,70€	83,90€	28,80€	5,60€	52,50€	18,70€	3,40€	25,30€	9,10€	1,70€
QF4	90,50€	31,55€	6,00€	88,90€	30,55€	5,80€	84,40€	29,05€	5,70€	53,00€	18,95€	3,50€	25,80€	9,35€	1,80€
QF5	91,00€	31,80€	6,10€	89,40€	30,80€	5,90€	84,90€	29,30€	5,80€	53,50€	19,20€	3,60€	26,30€	9,60€	1,90€
<b>NON-AULNESIENS</b>															
	1 enfant		2 enfants		3 enfants		Familles avec 3 enfants présents au centre*		Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**						
QF1	110,00€	37,90€	7,10€	105,50€	36,40€	6,70€	101,50€	35,40€	6,50€	70,70€	24,30€	4,55€	38,40€	13,60€	2,45€
QF2	110,50€	38,15€	7,20€	106,00€	36,65€	6,80€	102,00€	35,65€	6,60€	71,20€	24,55€	4,65€	38,90€	13,85€	2,55€
QF3	111,00€	38,40€	7,30€	106,50€	36,90€	6,90€	102,50€	35,90€	6,70€	71,70€	24,80€	4,75€	39,40€	14,10€	2,65€
QF4	111,50€	38,65€	7,40€	107,00€	37,15€	7,00€	103,00€	36,15€	6,80€	72,20€	25,05€	4,85€	39,90€	14,35€	2,75€
QF5	112,00€	38,90€	7,50€	107,50€	37,40€	7,10€	103,50€	36,40€	6,90€	72,70€	25,30€	4,95€	40,40€	14,60€	2,85€
<b>BENEFICIAIRES DU RSA</b>															
	1 enfant		2 enfants		3 enfants		Familles avec 3 enfants présents au centre*		Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**						
QF1	84,90€	29,80€	5,50€	82,80€	29,40€	5,20€	77,80€	27,30€	4,90€	43,00€	14,60€	2,65€	19,20€	7,70€	1,00€
QF2	85,40€	30,05€	5,60€	83,30€	29,65€	5,30€	78,30€	27,55€	5,00€	43,50€	14,85€	2,75€	19,70€	7,80€	1,10€
QF3	85,90€	30,30€	5,70€	83,80€	29,90€	5,40€	78,80€	27,80€	5,10€	44,00€	15,10€	2,85€	20,20€	7,90€	1,20€
QF4	86,40€	30,55€	5,80€	84,30€	29,70€	5,50€	79,30€	28,05€	5,20€	44,50€	15,35€	2,95€	20,70€	8,00€	1,30€
QF5	86,90€	30,80€	5,90€	84,80€	29,80€	5,60€	79,80€	28,30€	5,30€	45,00€	15,60€	3,05€	21,20€	8,10€	1,40€
<b>NON-AULNESIENS</b>															
	1 enfant		2 enfants		3 enfants		Familles avec 3 enfants présents au centre*		Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**						
QF1	104,00€	35,90€	9,80€	102,00€	35,40€	6,55€	98,00€	33,90€	6,25€	62,60€	21,70€	4,00€	34,40€	12,00€	2,05€
QF2	104,50€	36,15€	6,90€	102,50€	35,65€	6,65€	98,50€	34,15€	6,35€	63,10€	21,95€	4,10€	34,90€	12,25€	2,15€
QF3	105,00€	36,40€	7,00€	103,00€	35,90€	6,75€	98,00€	34,40€	6,45€	63,60€	22,20€	4,20€	35,40€	12,50€	2,25€
QF4	105,50€	36,65€	7,10€	103,50€	36,15€	6,85€	98,50€	34,65€	6,55€	64,10€	22,45€	4,30€	35,90€	12,75€	2,35€
QF5	106,00€	36,90€	7,20€	104,00€	36,40€	6,95€	99,00€	34,90€	6,65€	64,60€	22,70€	4,40€	36,40€	13,00€	2,45€

\*Familles avec 3 enfants présents au centre de loisirs ou participant à un séjour Maison de la jeunesse : tarif préférentiel sur l'enfant le plus jeune

\*\* Familles avec 4 enfants ou + présents au centre de loisirs ou participant à un séjour Maison de la jeunesse : tarif préférentiel sur l'enfant le 4<sup>ème</sup> enfant et +.

RAPPEL OF					
QF1<185,00€	185,01€<QF2<295,00€	295,01€<QF3<395,00€	395,01<QF4<490,00	QF5>490,01€	

PROPOSITION TARIFS CDI 2019

« GRANDS » - CM2 inclus au collège lycée (15 ans)

		1 enfant			2 enfants			3 enfants			Familles avec 3 enfants présents au centre*			Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**			
		mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	
AULNESIENS		QF1	127,30€	42,50€	8,40€	124,30€	42,60€	8,05€	118,20€	38,90€	7,55€	78,80€	26,80€	4,90€	50,00€	17,20€	3,20€
		QF2	127,80€	43,00€	8,50€	124,80€	42,70€	8,15€	118,70€	39,40€	7,65€	79,30€	27,05€	5,00€	50,50€	17,45€	3,30€
		QF3	128,30€	43,50€	8,60€	125,30€	42,80€	8,25€	119,20€	39,90€	7,75€	79,80€	27,30€	5,10€	51,00€	17,70€	3,40€
		QF4	128,80€	44,00€	8,70€	125,80€	42,90€	8,35€	119,70€	40,40€	7,85€	80,30€	27,55€	5,20€	51,50€	17,95€	3,50€
		QF5	129,30€	44,50€	8,80€	126,30€	43,00€	8,45€	120,20€	40,90€	7,95€	80,80€	27,80€	5,30€	52,00€	18,20€	3,60€
NON-AULNESIENS		1 enfant			2 enfants			3 enfants			Familles avec 3 enfants présents au centre*			Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**			
		mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	
		QF1	149,50€	51,00€	9,70€	148,50€	50,50€	9,50€	141,40€	48,00€	9,10€	98,50€	32,90€	3,35€	68,70€	23,70€	4,35€
		QF2	150,00€	51,25€	9,80€	149,00€	50,75€	9,60€	141,90€	48,25€	9,20€	99,00€	33,40€	3,45€	69,20€	23,95€	4,45€
		QF3	150,50€	51,50€	9,90€	149,50€	51,00€	9,70€	142,40€	48,50€	9,30€	99,50€	33,90€	3,55€	69,70€	24,20€	4,55€
		QF4	151,00€	51,75€	10,00€	150,00€	51,25€	9,80€	142,90€	48,75€	9,40€	100,00€	34,40€	3,65€	70,20€	24,45€	4,65€
		QF5	151,50€	52,00€	10,10€	150,50€	51,50€	9,90€	143,40€	49,00€	9,50€	100,50€	34,90€	3,75€	70,70€	24,70€	4,75€
<b>BENEFICIAIRES DU RSA</b>																	
AULNESIENS		1 enfant			2 enfants			3 enfants			Familles avec 3 enfants présents au centre*			Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**			
		mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	
		QF1	122,20€	41,90€	8,10€	119,20€	40,20€	7,75€	114,10€	38,90€	7,40€	71,20€	24,80€	2,65€	43,50€	15,70€	2,75€
		QF2	122,70€	42,15€	8,20€	119,70€	40,45€	7,85€	114,60€	39,15€	7,50€	71,70€	25,05€	2,75€	44,00€	15,95€	2,85€
		QF3	123,20€	42,40€	8,30€	120,20€	40,70€	7,95€	115,10€	39,40€	7,60€	72,20€	25,30€	2,85€	44,50€	16,20€	2,95€
		QF4	123,70€	42,65€	8,40€	120,70€	40,95€	8,05€	115,60€	39,65€	7,70€	72,70€	25,55€	2,95€	45,00€	16,45€	3,05€
		QF5	124,20€	42,90€	8,50€	121,20€	41,20€	8,15€	116,10€	39,90€	7,80€	73,20€	25,80€	3,05€	45,50€	16,70€	3,15€
NON-AULNESIENS		1 enfant			2 enfants			3 enfants			Familles avec 3 enfants présents au centre*			Familles avec 4 enfants ou + présents au centre**			
		mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	mois	semaine	Journée de remboursement	
		QF1	147,50€	50,50€	9,55€	143,50€	48,50€	9,25€	138,40€	47,00€	8,80€	93,00€	31,80€	3,10€	62,60€	21,70€	3,95€
		QF2	148,00€	50,75€	9,65€	144,00€	48,75€	9,35€	138,90€	47,25€	8,90€	93,50€	32,05€	3,20€	63,10€	21,95€	4,05€
		QF3	148,50€	51,00€	9,75€	144,50€	49,00€	9,45€	139,40€	47,50€	9,00€	94,00€	32,30€	3,30€	63,60€	22,20€	4,15€
		QF4	149,00€	51,25€	9,85€	145,00€	49,25€	9,55€	139,90€	47,75€	9,10€	94,50€	32,55€	3,40€	64,10€	22,45€	4,25€
		QF5	149,50€	51,50€	9,95€	145,50€	49,50€	9,65€	140,40€	48,00€	9,20€	95,00€	32,80€	3,50€	64,60€	22,70€	4,35€

\*Familles avec 3 enfants présents au centre de loisirs ou participant à un séjour Maison de la jeunesse : tarif préférentiel sur l'enfant le plus jeune

\*\* Familles avec 4 enfants ou + présents au centre de loisirs ou participant à un séjour Maison de la jeunesse : tarif préférentiel sur l'enfant le 4<sup>ème</sup> enfant et +

		RAPPTEL OF		QF5≥490,01€	
QF1<185,00€	185,01€≤QF2<295,00€	295,01€≤QF3<395,00€	395,01≤QF4<490,00		

### 5-1-3. Centre de Loisirs de Juillet 2019 - Tarifs de l'accueil péri-centre

L'accueil péri-centre constitue un espace éducatif et d'épanouissement pour les enfants et il vient en complémentarité du projet pédagogique du centre. Il répond à une forte demande des parents.

Il se déroule de 7 h30 à 9 h le matin et de 17 h à 18 h le soir.

Suivant l'avis du 2 avril 2019 de la commission des Finances le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'appliquer à l'instar des années précédentes les tarifs de l'accueil périscolaire en cours, à savoir :

Aulnésiens					Extérieurs				
Quotients	1 H		1 H 30		Quotient	1 H		1 H 30	
	2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019		2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019
Q < 185,00 €	0,75 €	0,76 €	0,85 €	0,86 €					
185,01 € ≤ Q ≤ 295,00 €	0,85 €	0,86 €	1,06 €	1,07 €	Q < 295,00 €	1,30 €	1,37 €	1,59 €	1,67 €
295,01 € ≤ Q ≤ 395,00 €	0,96 €	0,97 €	1,16 €	1,17 €	295,01 € ≤ Q ≤ 395,00 €	1,35 €	1,42 €	1,64 €	1,72 €
395,01 € ≤ Q ≤ 490,00 €	1,01 €	1,02 €	1,26 €	1,27 €	395,01 € ≤ Q ≤ 490,00 €	1,47 €	1,54 €	1,83 €	1,92 €
Q ≥ 490,01 €	1,11 €	1,12 €	1,36 €	1,37 €	Q ≥ 490,01 €	1,59 €	1,67 €	1,94 €	2,04 €

### 5-2. Ville D'Onnaing - Demande d'occupation de la maison forestière d'Hachette en août 2019.

De nouveau cette année, la ville d'Onnaing nous a sollicités en vue de la mise à disposition de la Maison Forestière d'Hachette, et ce, durant la semaine **18 au 24 août 2019**, pour y mener les activités de son accueil de loisirs.

A cette période, les infrastructures installées pour le centre de loisirs de juillet sont toujours en place et le restent pour l'accueil des mini séjours de Quartier libre du mois d'août.

La demande formulée par la ville d'Onnaing est d'ailleurs compatible avec le bon déroulement de nos activités de loisirs.

Elle s'inscrit en outre dans une démarche de mutualisation d'équipements publics.

En conséquence, suite à l'avis favorable de la commission des Finances du 2 avril 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'accepter cette demande de mise à disposition moyennant le prix de 1 850,00 € pour la semaine (contre 1 800,00 € l'an dernier) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Une clause relative au paiement en cas de rapatriement pour intempéries sera inscrite dans la convention selon les modalités suivantes :

**Prix total/ nombre de jours = prix de journée**

**Indemnité/intempéries versée par la commune d'Onnaing = 20% du prix de journée inoccupée.**

### **5-3. Renouvellement du poste de Prévention Jeunesse**

Depuis 2009, le Département du Nord et la commune ont signé une convention précisant les modalités de mise en œuvre de l'action de prévention sur le territoire d'Aulnoy-lez-Valenciennes et la participation du Département.

Aussi, la ville a sollicité auprès du Conseil Départemental du Nord l'attribution d'un poste de prévention jeunesse.

En effet, les différents bilans et l'action éducative auprès de différents publics (enfants, jeunes adultes) montrent qu'une action spécifique sur le public particulier des jeunes majeurs doit continuer à être développée.

Ce poste est ouvert selon les dispositions énoncées par :

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-1°. (absence de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes).
- Emploi contractuel occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de 6 ans

#### **Les caractéristiques de l'emploi sont les suivantes par référence au cadre d'emploi précisé ci-après : :**

Grade : Assistant socio-éducatif – Catégorie A

Durée Hebdomadaire : 35 heures

Fonction : Educateur de Prévention Jeunesse

Durée : Contrat à durée déterminée d'un an à la date de recrutement, puis à la date de renouvellement du contrat.

La rémunération de l'agent est calculée sur la base du 2<sup>ème</sup> échelon du grade de référence d'assistant socio-éducatif de 2<sup>ème</sup> classe soit à ce jour :

Indice Brut : 422

Indice Majoré : 375

L'agent est chargé de mettre en œuvre des actions en direction des jeunes en difficulté, en voie de marginalisation ou marginalisés, connaissant des difficultés sociales. Il aide les jeunes à retrouver leur autonomie et à faciliter leur insertion.

Il a également un rôle de prévention, de soutien et d'accompagnement auprès d'un public de jeunes majeurs (18/25 ans) et de leur famille.

Réfractaires aux centres d'accueil classiques, certains jeunes âgés de 16 à 25 ans sont en perte de confiance et doutent de leur capacité.

Ils ont besoin de temps et d'écoute pour formuler un projet professionnel structuré.

Le poste de prévention jeunesse leur permet de faire le point, les accompagne et les soutient après une analyse de leur situation de difficulté ou d'échec (formation professionnelle, emploi, échec scolaire,...).

### Ses principales missions :

- Rencontre et suivi des jeunes
- Recevoir les jeunes en entretien
- Assurer l'interface de justice et de police avec les actions (Protection Judiciaire Jeunesse, Police, Mission Locale, Point Information Jeunesse...).
- Mise en place d'actions ponctuelles d'animation et de prévention.
- Conduire un projet éducatif
- Elaboration d'un projet spécifique de prévention en fonction des éléments repérés

C'est la commune qui détermine les modalités de mise en œuvre de cette action dans le respect des objectifs départementaux de prévention, et conformément aux missions décrites précédemment.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé, le renouvellement du poste d'éducateur de prévention jeunesse par référence au cadre d'emploi d'assistant socio-éducatif.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 - Chapitre 012.

### **6. Mise à jour du tableau des effectifs suite au P.P.C.R. (Programme de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations) - Nouveau cadre de l'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs au 01/02/2019**

#### Références :

Décret 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs

Décret 2017-904 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs

Décret 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers

Décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique territoriale, et de la Fonction Publique hospitalière

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR, le cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs a été revalorisé en catégorie A.

À compter du 1<sup>er</sup> février 2019, le nouveau cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs est structuré en deux grades :

- Assistant socio-éducatif composé de deux classes (assistant socio éducatif de seconde classe et assistant socio éducatif de première classe)
- assistant socio éducatif de classe exceptionnelle

La parution du décret n°2017-901 du 9 mai 2017 nécessite la mise à jour ci-après du tableau de l'effectif du personnel communal comme suit :

<b>FILIERE SOCIALE</b>	CM du 4/10/2018 Situation au 1/11/2018	CM du 11/04/2019 Situation au 1/02/2019
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL	2	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	1	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE PREMIERE CLASSE		2
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF DE SECONDE CLASSE		1

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'adopter cette mise à jour.

#### **7. Convention de mise à disposition d'une salle au LCR les Tilleuls avec l'association Tricot-Crochet**

Le club de Tricot-Crochet présidé par madame Marie-Josée Bailleux occupe le LCR les Tilleuls pour la tenue de ses cours.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'établir une convention fixant les modalités de cette mise à disposition gracieuse et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

#### **8. Proposition de dénomination :**

- du club house de la salle **Félicien Joly**
- de l'extension de la salle **Félicien Joly**

En hommage à Monsieur Henri Coestier, ancien adjoint à la politique Sportive et à Monsieur Roger Revel, ancien bénévole, président du club de tennis de table d'Aulnoy, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de dénommer :

- le club house de la salle Félicien Joly, Club House Henri Coestier
- la salle de tennis de table de la salle Félicien Joly, salle Roger Revel.

## 9. Informations au conseil municipal

- **Hachette en Famille**

### Contexte :

- ▶ Lors de la cérémonie des vœux à la population, Monsieur le Maire avait lancé l'idée de l'organisation d'une journée festive à Hachette durant le Centre de Loisirs.
- ▶ Le défi a été relevé par l'Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse, Madame Rachida BENNAR, et le Directeur du Centre de Loisirs, Monsieur Rémi BERTIN.
- ▶ Ils ont consulté les uns et les autres durant plusieurs semaines, Monsieur Patrick HENRARD, Adjoint aux Fêtes et Cérémonies, ainsi que d'anciens animateurs et Directeurs.
- ▶ Cette journée sera bien organisée. Elle sera ouverte aux parents, aux enfants mais également à d'autres Aulnésiens désireux de profiter de notre Maison Forestière et d'une journée en forêt,

### Organisation pratique :

- ▶ Celle-ci aura lieu le **dimanche 14 juillet, jour de la Fête Nationale.**

Elle est d'ailleurs inscrite au programme des Festivités du 14 Juillet

- ▶ Elle aura lieu entre **11h et 18h** ; mais les horaires restent encore à être définis.
- ▶ **Elle n'aura bien évidemment pas lieu en cas d'intempérie ou de très mauvais temps.**
- ▶ Ce sera l'occasion de profiter d'une structure extraordinaire en plein milieu de la forêt.
- ▶ Les **animateurs du CDL seront mobilisés** pour animer des jeux de plein air : animations, parcours d'orientation, tournois sportifs, activités ludiques... Bref, il y en aura pour tous les goûts !
- ▶ Une **restauration sera organisée** : plusieurs réflexions sont en cours.
- ▶ Les transferts seront organisés **uniquement** en bus afin d'éviter toute difficulté liée au stationnement notamment.
- ▶ Un prix unique de **5€ Aller/Retour** sera demandé pour le trajet de bus.  
Gratuit pour les enfants.

- **Logements SIGH**

Les logements appartenant à la SIGH et situés rue Pasteur et face au groupe scolaire Jules Ferry seront réhabilités cette année. De même les appartements de la tour Gauguin bénéficieront également d'une réhabilitation.

- **Collège**

Le collège devraient bénéficier de travaux de réhabilitation de sa façade après le déroulement de CDL. Un courrier a été transmis au Président du Conseil Départemental afin d'avoir de plus amples informations sur la nature exacte des travaux.

- **Zone Fromont**

De nouveaux commerces se sont ouverts : le beer and wine et le glacier Van Den Casteel. Une fleuriste "Floralement vôtre" viendra prochainement s'y implanter. Quant à la boulangerie Louise, elle est désormais installée face à son ancien local et bénéficie désormais d'une terrasse.

La secrétaire

